

# Restauration du Cimetière protestant français de Beyrouth

---

« Le cimetière protestant français de Beyrouth : un endroit où il ferait bon vivre ! » (15.11.2015)

Beyrouth, le 15 février 2017

## Un an et trois mois de travail, un résultat

Le projet présenté le 15 novembre 2015 aux partenaires de l'Église protestante française de Beyrouth (CEEEFE, Défap, APFB), intitulé : « Le cimetière protestant français de Beyrouth : un endroit où il ferait bon vivre ! », a atteint aujourd'hui tous les objectifs qu'il s'était fixé : présenter un projet abouti et chiffré de restauration du cimetière protestant de la rue de Damas. Ce document présente chacune des étapes franchies et s'achève en conclusion par une présentation des coûts de réalisation et une demande à la Fondation des Cèdres.

1. Création d'un système de gestion informatique du cimetière
2. Création d'un comité de gestion du cimetière franco-allemand
3. Restauration architecturale du lieu
4. Conception paysagiste
5. Coûts de réalisation
6. Demande à la Fondation

Merci à l'équipe, Wendela El Kareh et Damien Boustany-Kasper pour leur disponibilité, leur conseil et leur engagement efficace.

## I. Création d'un système de gestion informatique

Grâce aux compétences de Damien, la première réalisation fut d'informatiser toutes les données relatives au cimetière et les mettre à la disposition du public en ligne, intégrée au site web de l'Église Protestante Française de Beyrouth : <http://epfb.net/quoi-de-neuf/cimetiere-protestant-francais-beyrouth-liban/>

Cet accès numérique au cimetière permet aux familles de prendre contact avec nous, d'exprimer une demande de renseignements ou d'obtention d'une concession. Depuis cette mise à disposition des données, nous recevons des demandes de rendez-vous. Par ailleurs, Damien a commencé un travail d'investigation sur les tombes historiques du cimetière, travail qui nous permettra de réaliser à terme une exposition permanente à l'entrée du cimetière.

Nous avons enfin réalisé une mise à jour du cadastre, suite à la diffusion d'un appel aux familles protestantes de la région (via le Supreme Council et la presse francophone « L'Orient-le-jour »). Les tombes revendiquées par les familles ou comportant un caractère historique ou encore un intérêt particulier seront conservées, les autres libérées.

Un géomètre a réalisé un plan du cimetière, première étape avant le travail d'architecture.

## II. Création d'un comité de gestion du cimetière franco-allemand

Les Eglises Protestantes Française et Allemande de Beyrouth partagent une histoire à la fois chargée d'heures sombres (1920-25) et de fraternité. Jusqu'alors, depuis 1925, le cimetière protestant français était géré dans le seul giron de l'Eglise protestante française et de son pasteur. Dès 2013, il nous a paru sain et juste, tant au regard de l'histoire que de nos relations fraternelles, de créer un comité de gestion commun à nos Eglises – les questions de propriété et d'appellation restant sous contrôle de l'EPFB.

La communauté allemande nous a exprimé une immense gratitude pour cette ouverture, vécue comme une reconnaissance, qui a eu pour effet immédiat le renforcement des liens d'amitié et de confiance entre les communautés.

Concrètement, nous avons réalisé un règlement intérieur précisant prérogatives et responsabilités du comité de gestion franco-allemand (voir Annexe). Ce document a été signé le samedi 11 février 2017 par les pasteurs.

## III. Restauration architecturale

Le projet de restauration comporte trois « spots » définis avec l'architecte Elie-Pierre Sabbag. Elie-Pierre a bien voulu travailler à ce projet à titre gracieux. Il nous a recommandé l'entreprise Chammas avec laquelle il travaille depuis 20 ans (devis en pièce jointe). Avant de retenir l'entreprise Chammas, nous avons demandé un devis à une autre entreprise (à disposition).

Concernant le cimetière, l'idée générale (déjà présentée dans le projet initial), est de conserver le cachet historique actuel.

### 1. L'entrée du cimetière

- Réalisation d'un sas couvert offrant aux visiteurs un historique du cimetière et des informations diverses
- Un escalier aux « marches italiennes » et un accès handicapé séparés par une main courante centrale
- Un système d'ouverture de la porte d'entrée par digicode permettant un accès permanent aux familles (voir devis détaillé joint)

### 2. Les columbariums, mur d'enceinte et chemin principal : (voir dessin fichier joint)

- Construction de trois columbariums servant de dépositaire d'urnes funéraires. Les crémations vont se développer dans les années à venir au Liban faute de place dans les cimetières.
- Rénovation du mur d'enceinte (mitoyen avec le cimetière de l'Eglise nationale) à partir des pierres de tailles anciennes du cimetière
- Rénovation de la voie d'accès centrale (matériau topcrete)

### 3. La maison

- La maison dite du gardien est aujourd'hui vide. Nous souhaitons en faire le point de rassemblement des activités programmées. Elle sera rafraîchie (peinture et réparations diverses) mais sans travaux intérieurs
- Une scène sera construite contre la maison et ouverte sur la partie jardin permettant les célébrations et autres événements culturels

- Revêtement de la terrasse + scène (topcrete)
- Installation d'une fontaine orientale sur la terrasse sur la terrasse
- Rénovation de la « chambre haute » avec salle de bain (au premier) offrant au visiteur de passage la possibilité d'un séjour original au calme (!)

## IV. Conception paysagiste

Le projet prévoit enfin un certain nombre d'aménagements végétaux finalement sollicités auprès de l'entreprise Holman (bien connue d'Elie-Pierre), 3 autres paysagistes ayant été sollicités au préalable pour comparaison :

1. Une haie séparatrice du jardin et du cimetière (voir dessin 3D)
2. La plantation de cyprès délimitant une nouvelle voie transversale de visite des tombes et génératrice d'ombre
3. Implantation d'une pelouse (côté jardin seulement) avec une citerne enterrée

## V. Le coût de réalisation

Voici à ce jour l'ensemble des coûts chiffrés ou estimés (voir les devis détaillés joints) :

| Entreprises  | Devis                |
|--|----------------------|
| <b>Géomètre Raskatoff</b> (facture jointe payée par EPFB)    | 2 000,00 USD         |
| <b>Khalil Chammas</b> (devis entrepreneur TTC)               | 62 236,46 USD        |
| <b>Khalil Chammas</b> (estimation fontaine orientale)        | 2 000,00 USD         |
| <b>Peter Holman</b> (devis paysagiste TTC)                   | 12 760,00 USD        |
| <b>Zod security</b> (devis système d'ouverture digicode TTC) | 1 710,50 USD         |
| <b>Total général TTC</b>                                     | <b>80 706,96 USD</b> |

Il a été convenu entre les pasteurs que les ambassades d'Allemagne et de France seraient sollicitées pour une contribution à nos travaux.

## VI. Demande à la Fondation des Cèdres

En conclusion de cette présentation, nous avons la joie d'adresser à la Fondation des Cèdres une demande de financement du projet de restauration du cimetière protestant français.

Les travaux paysagistes devant être réalisés entre février et mars, pouvons-nous espérer une réponse rapide ? Pour l'équipe « projet cimetière », Damien et Wendela,

Cordialement, Pierre Lacoste.

# ANNEXE

## REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE PROTESTANT FRANÇAIS

---

**Article 1er.** Le présent règlement est applicable au "Cimetière protestant français" situé dans le quartier SODECO, rue de Damas à Beyrouth.

**Article 2.** Le cimetière est affecté à la sépulture des personnes attachées aux Églises protestantes française et allemande de Beyrouth, décédées au Liban, quel que soit leur domicile ou leur nationalité.

### Du Comité de Gestion Franco-Allemand

**Article 3.** Le Comité de gestion franco-allemand du cimetière est composé de six personnes représentant les Conseils presbytéraux des deux Églises. Les deux pasteurs sont membres d'office.

**Article 4.** Le Comité de gestion est présidé tour à tour par le pasteur de l'Église protestante française et le pasteur de l'Église protestante allemande. En règle générale les réunions se tiennent dans les locaux du cimetière.

**Article 5.** Les Églises française et allemande donnent au Comité de gestion la mission d'exercer les responsabilités suivantes :

- instruire les demandes d'inhumation,
- veiller à la conformité de l'attribution des sépultures,
- tenir les archives numériques relatives à ces attributions,
- tenir les registres d'inhumations et d'exhumations,
- veiller à l'entretien du cimetière,
- veiller au respect du présent règlement,
- proposer toute modification utile au présent règlement.

**Article 6.** Les Églises française et allemande donnent au Comité de gestion toute liberté pour engager, diriger et rémunérer le ou la gardienne du cimetière.

### Des concessions

**Article 7.** En conformité avec la loi libanaise, les concessions sont accordées pour une durée égale à la vie du titulaire, son conjoint et celle de ses enfants.

**Article 8.** Les concessions ne sont accordées qu'à une seule personne. Elles ne valent pas acte de vente et n'emportent pas un droit de propriété en faveur du concessionnaire, mais seulement un droit de jouissance et d'usage avec affectation spéciale en faveur du titulaire et de sa famille, ou de toute personne qu'il aura expressément désignée. Elles ne peuvent donc faire l'objet de commerce ou d'une quelconque opération spéculative.

**Article 9.** Les demandes de concessions doivent être formulées, soit auprès du pasteur de l'Église protestante Française, soit directement en ligne à partir du site web de l'Église protestante française <http://epfb.net/>

**Article 10.** Le demandeur devra s'acquitter des droits de concession au tarif en vigueur au jour de la signature du contrat. Les tarifs sont fixés par délibération du Comité. Dans tous les cas, un titre de concession est délivré au requérant par l'Église protestante française qui perçoit le versement.

**Article 11.** Il est demandé à chaque titulaire d'une concession, l'acquittement d'une cotisation annuelle relative aux frais d'entretien du cimetière. Le prix de cette cotisation est fixée par le Comité de gestion.

**Article 12.** Après deux générations, si la descendance souhaite conserver le bénéfice de la concession familiale, elle doit en renouveler l'achat et s'engager au respect du présent règlement.

**Article 13.** Les dimensions des tombes sont les suivantes :

- tombe individuelle : 2m de longueur / 1 m de largeur / 1,50m de profondeur / 0.2 m au-dessus du sol
- tombes communes : caveau souterrain en dur de 2m de longueur / 1 m de largeur / 3 m de profondeur / 0.2 m au-dessus du sol
- une tombe commune ne peut contenir plus de 3 cercueils

**Article 14.** Les tombes individuelles et les tombes communes sont accordées à des tarifs différents (consulter le Comité).

**Article 15.** Toute réalisation particulière (statues, mausolée, constructions particulières) requièrent une autorisation spéciale du comité de gestion.

**Article 16.** Les épitaphes sur les pierres tombales peuvent être écrites en arabe.

**Article 17.** Le concessionnaire devra se soumettre aux dispositions du présent règlement. Il veillera notamment au bon entretien de l'espace concédé. Dans tous les cas, en présence d'un monument ou non, les méthodes de travail et les produits éventuellement utilisés devront être respectueux de l'environnement. Enfin, il lui appartiendra également d'informer le Comité de gestion de tout changement de domicile.

**Article 18.** Si à l'issue du délai de 2 ans après le terme de la concession, celle-ci n'a pas été entretenue, ni la cotisation payée, les descendants disposent d'un délai de 3 mois pour reprendre les monuments et articles funéraires placés sur la tombe.

*Beyrouth le*

*2017*

**Pour l'Église Protestante Française**  
Le pasteur Pierre Lacoste

**Pour l'Église Protestante Allemande**  
Le pasteur Jonas Weiss-Lang